|  |
| --- |
| **Évaluation du plan de lutte à la violence et à l’intimidation** |
| **Année scolaire :** 2013-2014 | logo fernand-Seguin |
| **Date de l’évaluation :** 25 juin 2014 (comité) |
| **Noms des membres du comité :** **Enseignantes :** Marie Millet, Alina Benchea**Éducatrices spécialisées :** Nathalie Dubuc**Direction :** Linda Vallée |
| **D’où sommes-nous partis?** | **Qu’est-ce qui a été fait?** |
| Suite à la révision de nos pratiques quant à l’application des règles et du code de vie de la gestion des manquements auprès des élèves, nous avons actualisé nos documents d’intervention.Nous avons décidé :* de poursuivre l’utilisation de notre outil du code de vie qui comprend un mécanisme de suivi à la suite d’infractions ou de manquements;
* de poursuivre l’action des Brigadiers de la paix sur la cour de récréation;
* de bâtir un outil incitant les élèves à signaler l’intimidation et la violence dans l’école;
* d’impliquer les parents et la communauté-école dans une démarche de sensibilisation en faisant connaître la Déclaration québécoise d’engagement contre

 l’intimidation et la violence. | **Une démarche réflexive avec les Brigadiers de la paix, 60 élèves du 3e cycle, afin d’élaborer un outil de signalement de l’intimidation.*** Discussion avec les brigadiers et élaboration de l’outil avec une équipe.
* Validation et utilisation de l’outil au 3e cycle par les Brigadiers de la Paix

**Planification et élaboration d’un espace réservé à la lutte contre la violence et l’intimidation: « Le mur pacifique ».*** Faire connaître les Brigadiers de la Paix à la communauté-école en affichant des photos les montrant en action dans la cour d’école.
* Afficher la Déclaration québécoise d’engagement contre la violence et l’intimidation.
* Inviter les parents et les membres de la communauté-école à signer un engagement à dénoncer l’intimidation et la violence après avoir pris connaissance de la Déclaration québécoise d’engagement contre l’intimidation et la violence.
* Afficher sur le mur pacifique les cartons portant le nom des familles qui ont signé cet engagement et le nom des membres de la communauté-école.
 |
| **Et pour l’an prochain?** | **Qu’est-ce que cela a donné?** |
| Un plan d’action pour un milieu sain et sécuritaire sera disponible pour tous sur le site web de l’école.Mise en place de la fiche de signalement d’intimidation ou de violence auprès des élèves et des intervenants de l’école.Actualisation du code de vie par l’équipe d’enseignants et signature de son acceptation par les parents.Poursuite de l’action des Brigadiers de la paix.Consacrer un mur de l’école à la lutte contre l’intimidation et contre la violence : le mur pacifique. | **Fiche de signalement d’intimidation et de violence :*** La fiche a été utilisée par 8 élèves qui ont signalé de l’intimidation. Comme c’est la première année d’implantation, commencée en décembre 2013, nous n’avons pas de point de comparaison. Ce sera notre base de données pour l’évaluation de la prochaine année.
* L’outil a été jugé efficace par l’éducatrice spécialisée et la direction qui ont pu :
1. donner suite rapidement aux événements rapportés et effectuer le suivi approprié, selon la gravité des comportements;
2. Intervenir adéquatement auprès de la victime et de(s) l’intimidateur(s) en apportant l’enseignement du comportement attendu.

**Planification et élaboration d’un espace réservé à la lutte contre la violence et l’intimidation: Le mur pacifique*** Tous les membres du personnel et plus du 2/3 des parents de l’école, avec leurs enfants, ont pris connaissance de la Déclaration québécoise et ont signé le carton d’engagement.
* Nous avons remarqué une meilleure compréhension de l’utilisation des mots liés à la problématique.
* Le mur pacifique étant situé dans un endroit passant de l’école, tous les visiteurs de l’école ont été sensibilisés au fait que notre école est engagée à agir selon la Déclaration québécoise de lutte à l’intimidation et à la violence.
 |